



Montreuil, le 22 septembre 2022

Madame Sylvie Retailleau,
Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche
1, rue Descartes
75231 PARIS

Objet : Lettre ouverte dénonçant la duplicité de l'État et son abandon des fonctionnaires de l'enseignement supérieur et de la recherche

Madame la Ministre,

L'hiver dernier, à quelques semaines du premier tour de l'élection présidentielle, la ministre de la fonction publique annonçait une augmentation du point d'indice pour la fonction publique. Cette mesure, que nous demandions sans relâche depuis 2010 et correspondant à une perte de pouvoir d'achat de 12 %, était finalement précisée en juin 2022, juste après le second tour de l'élection législative. La hausse était ajustée au strict minimum (3,5%) afin que les agents débutants de la fonction publique soient juste au-dessus du SMIC¹; pas un euro de plus...

Interrogée par la CGT lors de notre rencontre le 27 juin sur la question de la compensation de cette augmentation aux établissements publics, vos réponses furent évasives, comme lors des Comités Techniques ministériels des 7 juillet et 8 septembre 2022. Jusqu'à ce que, pressé par les questions de la CGT, le directeur de cabinet du ministre de la fonction publique reconnaisse, le 15 septembre 2022, que l'État abandonnait ses fonctionnaires rattachés aux établissements publics et aux opérateurs, à qui Bercy demande d'assumer cette dépense seuls, sans rallonge budgétaire pour l'année 2022. Ce faisant, ***l'État oblige les établissements à faire d'autres économies sur le dos des agents*** et au prix d'une dégradation du fonctionnement des services et des laboratoires.

Décision aux conséquences abyssales : ***l'État n'assume donc plus le traitement de ses fonctionnaires dans l'enseignement supérieur et la recherche !*** Cette charge supplémentaire portant sur 6 mois s'évalue à près de 300 millions d'€ en 2022 (45 millions d'€ pour le seul CNRS), alors que les établissements sont déjà saignés par des années d'austérité ; cela pourrait bien être la goutte d'eau qui fera déborder le vase de l'indignation et de la colère. Car enfin, rappelons que les niveaux indemnitaires des agents de l'enseignement supérieur et de la recherche sont parmi les plus bas de la fonction publique. Rappelons que la précarité est la plus élevée de la fonction publique d'État

¹ Leur grille est depuis retombée sous le SMIC.

avec son corollaire, l'effondrement des recrutements sous statut de fonctionnaire. Rappelons que le taux d'encadrement des étudiants ne cesse de baisser. Rappelons enfin que le patrimoine, considérablement dégradé par le manque d'entretien et de rénovation, est glacial en hiver, étouffant en été... Le gisement d'économie énergétique, si ce patrimoine était rénové, serait pourtant colossal² !

Madame la Ministre, votre ministère ne doit pas être traité comme la variable d'ajustement des budgets de l'État. Un tel comportement de l'État employeur serait en contradiction totale avec les discours gouvernementaux sur l'importance de l'éducation et de la recherche pour l'avenir du pays.

C'est pourquoi nous vous demandons de sortir de votre silence sur ce point et de défendre avec la plus grande fermeté les intérêts de notre secteur qui ne sont autres que les intérêts du bien commun.

Veillez croire, Madame la Ministre, en notre indéfectible attachement au service public de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et recevez nos salutations syndicales,

Jean-Marc Nicolas
Secrétaire général
de la CGT FERC Sup



Josiane Tack, Patrick Boumier
Co-Secrétaires généraux
du SNTRS CGT



Michel Bertrand
Co-Secrétaire National
De la CGT de l'INRAE



2 Selon le rapport préalable à la LPPR du GT1, dont vous êtes l'une des co-auteurs, plus de la moitié des bâtiments de l'ESR auraient un classement inférieur à D ; en rénovant ces bâtiments pour les faire passer de F à A, c'est 350 kWh/m²/an d'énergie économisée. Soit 1,75 milliards d'€ par an (à 0,5 € le kWh, le cours actuel) pour 10 millions de m².